

Mairie de BONNEVAUX

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : mairie.bonnevaux@free.fr

Site internet : www.bonnevaux.com

Bonnevaux, le 20 décembre 2016

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2016

Présents : Eric Dedieu, Sabine Hurel, Frédéric Vidal, Yves Bove, Damien Loyal,
Victor Matalonga, Bertrand Poincin, Roseline Boussac

Procurations : Marie Cécile Chandesris à Roseline Boussac

Absents :

Excusés : Pascal Perquis

Secrétaire de séance : Yves Bove

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ADHÉSION AU SERVICE COMMUN « INSTRUCTION DES ADS » D'ALÈS AGGLOMÉRATION

« Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention d'adhésion avec le service commun « instruction des Applications des Droits du Sol (ADS) » d'Alès Agglomération. Ont signé les membres présents ; »

Les permis de construire se seront plus instruits par la DDTM et chaque instruction sera prise en charge par la mairie dont le montant est de + ou – 250,00 – 300,00 €.

EMPRUNT GROUPAMA BANQUE

« Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à souscrire un emprunt auprès de Groupama Banque destiné au financement des investissements de la commune, aux conditions suivantes :

Objet: Financement des investissements

Montant: 100 000 euros

Durée: 10 ans

Taux d'intérêts: 1,60%

Périodicité: Annuelle

Frais de dossier: 200€

Commission d'engagement: Néant

Garantie: Néant

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

Ont signé les membres présents ; »

DEMANDE DE PROJET AUPRES DU SIVOM

« Afin d'effectuer une extension de l'AEP du village jusqu'à l'exploitation agricole du Col du Péras ainsi que sur la partie communale, le Conseil Municipal décide de demander une étude à projet auprès du SIVOM des Hautes Cévennes.

Ont signé les membres présents ; »

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES HAUTES CEVENNES POUR UTILISATION DU BROYEUR A VEGETAUX

« Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec la Communauté des Communes des Hautes Cévennes pour la mise à disposition à titre gracieux d'un broyeur à végétaux.

Ont signé les membres présents ; »

ADHESION A LA CUMA DES HAUTES CEVENNES

« Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'adhésion et l'engagement auprès de la CUMA des Hautes Cévennes pour la participation « Section matériel » mini-pelle et s'engage à régler la part sociale de 1012,00 € et de louer un minimum de 100 heures par an au prix de 9,00 € de l'heure.

Ont signé les membres présents ; »

QUESTIONS DIVERSES :

- Extension AEP Bonnevaux – Péras : à la demande du percepteur, la régie communale n'est plus habilitée pour ce genre de travaux.

- SIVOM : Le broyeur sera donc à disposition pour la mairie durant une semaine par an.

- Divers :

* Sur le voyage scolaire : pas de subvention pour les collégiens et lycéens, une aide étant donnée en début d'année scolaire.

* Les amendes de polices sont utilisées pour des travaux de mises en sécurité, des devis sont donc à prévoir avant le 31 janvier 2017.

* Evelyne signale le mauvais état des grilles d'évacuation d'eau à la sortie du village et demande à la mairie de l'informer au sujet du suivi du mur de soutènement église.

* Il reste un solde pour l'AEP de Nojaret suite aux travaux non effectués par l'entreprise Jouvert.

*La filière bois : Il est à noter que la Communauté de Communes s'est engagée dans le cadre de la remise en route de la plate forme de Montredon, à mobiliser un important volume de bois sur ces terres. Les différents diagnostics actuels sont menés dans ce cadre.